

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA  
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 18/07/2016 portant création de la mention Loisirs tous publics du BPJEPS, spécialité Animateur,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 15/12/2022,

**ARRÊTE**

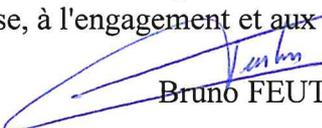
Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animateur mention Loisirs tous publics est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance</b>				
BP4ARA230002	Madame	BABIN	Elise	07/12/1998	Annonay
BP4ARA230003	Madame	BARTOLOTTI	Marianne	12/01/1981	Avignon
BP4ARA230004	Madame	DUMAS	Aurélie	24/06/1998	Saint-Priest- en-Jarez
BP4ARA230005	Madame	LAPEYRE- SOULAS	Elodie	22/05/1984	Montélimar
BP4ARA230006	Madame	LEVRAT	Muriel	01/04/1986	Villeurbanne
BP4ARA230007	Madame	PINGUET	Lorine	29/11/2000	Romans-sur- Isère

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 04/01/2023

Pour le Recteur de région académique,  
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

  
Bruno FEUTRIER